



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 8010

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de l'établissement industriel de maintenance et du matériel SNCF d'Epernay, confronté à une évolution défavorable de la charge prévisionnelle qui lui est dévolu. Une étude réalisée en 1997 par un cabinet privé a démontré, s'il en était besoin, la nécessité de transférer de nouvelles charges de travail à cet établissement dans les prochaines années pour assurer sa pérennité. La spécialisation dans la maintenance lourde des locomotives dédiées au fret et de locomotives BB Alsthom, la maintenance du parc TER ou encore l'éventualité d'une insertion de l'établissement dans le schéma de maintenance du TGV Est constituent des propositions non exhaustives de charges qui pourraient lui être confiées à moyen terme. Essentiel à l'économie sparnacienne, l'EIMM dispose d'incontestables atouts ainsi qu'en attestent le faible taux d'incident de la série BB 16500 (4,2 incidents au million de kilomètres engins en 1996), la longue tradition de mobilisation du personnel de l'établissement dans le cadre d'une reconversion ou de projets innovants. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce dossier et les mesures qu'il est prêt à prendre afin d'assurer le maintien de l'établissement sur le site d'Epernay et des 450 emplois directs qui en découlent.

Texte de la réponse

L'établissement industriel de maintenance du matériel d'Epernay assure les révisions périodiques ainsi que les réparations et modifications d'un parc de 460 locomotives électriques. A moyen terme, la charge de travail va décroître en raison du retrait progressif d'une soixantaine de locomotives qui seront remplacées par des locomotives plus modernes nécessitant moins d'entretien. A l'occasion des concertations lancées dans le cadre de son projet industriel, la SNCF va organiser, courant 1998, des réunions spécifiques consacrées à l'évolution et à la répartition sur le territoire des charges de maintenance du matériel roulant. Les orientations à moyen terme devraient y être précisées, notamment pour l'établissement d'Epernay dont les particularités et la technicité reconnue seront prises en compte. Enfin, s'agissant de la localisation de la maintenance des matériels régionaux TER, une étude va être entreprise par la direction régionale de Reims, en liaison avec la direction du matériel et de la traction de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8010

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4735

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3628